

Compte-rendu du Conseil de l'École doctorale LSHS du 11 mars 2021

(en visio-conférence)

Présents : Ludovic Viallet (directeur de l'ED), Magali Ginet (directrice adjointe de l'ED), Laurence Plazenet (directrice adjointe de l'ED), Éric Agbessi (ComSocs), Franck Chignier-Riboulon (TERRITOIRES), Béatrice Drot-Delange (ACTé), Axel Gasquet (HIRIM), Vincent Gérard (PIER), Hana Gruet Skrabalova (LRL), Marianne Jakobi (CHEC), Jean-Baptiste Marie (Ressources), Bénédicte Mathios (CELIS), Agnès Roche (LESCORES), Johannes Steiger (GÉOLAB), Ludovic Ferrand (LAPSCO), Sophie Monceau (CATech, LAPSCO), Magali Weissgerber, Jordan Mille, Martin Taillade, Grégoire Blanc (représentants des doctorants), Jean-François Collin (Ville de Clermont-Ferrand), Cécile Nore (Conseil Départemental du Puy-de-Dôme), Sophie Chiari (Directrice de la MSH), Anne-Laure Foucher (UFR LCSH), Jean-Claude Croizet (UFR PSSSE), Patrick Del Duca (UFR LCC), Valérie Geneste (gestionnaire de l'ED).

Excusés : Rosa Campos (Pôle ED-HDR), Aurélie Grosclaude (DRV), Thibault Falvard (MSH, représentant des personnels BIATSS), Aline Delsart (représentante des doctorants), Mickaël Le Bras (Musée Lecoq, membre extérieur du Conseil).

Accueil et propos général

La séance du Conseil débute à 13h30 en visio-conférence.

Ludovic Viallet, Directeur de l'ED LSHS, débute par un hommage à Jean-Philippe Luis, Directeur de la MSH décédé en octobre.

Il présente ensuite l'Ordre du jour, qui porte sur les points suivants :

- 1) Point sur l'organisation de l'ED : Conseil, rattachement de l'UR « Ressources »
- 2) Approbation de la modification de l'art. 3 du Règlement Intérieur de l'ED
- 3) Présentation de la liste des prolongations accordées à titre dérogatoire

- 4) Approbation de l'accord cadre de collaboration scientifique entre l'Istituto Storico Italiano per Il Medioevo (ISIME) et l'UCA (ED LSHS, CHEC, IHRIM, CELIS)
- 5) Point budgétaire
- 6) Point sur les activités 2021 – Projets d'avenir proche
- 7) Questions précises et diverses

1) Point sur l'organisation de l'ED : Conseil, rattachement de l'UR « Ressources »

Ludovic Viallet présente les changements intervenus à la direction de certains laboratoires ou dans les instances de l'UCA, changements qui entraînent de fait une modification de la liste des membres du Conseil. Celle-ci est désormais la suivante :

- Le Directeur de l'ED,
- 12 représentants des unités de recherche rattachées à l'ED :

Éric Agbessi, représentant de ComSocs
Axel Gasquet, représentant de l'IHRIM
Franck Chignier-Riboulon, représentant de TERRITOIRES
Vincent Gérard, représentant du PHIER
Marianne Jakobi, représentante du CHEC
Bénédicte Mathios, représentante du CELIS
Béatrice Drot-Delange, représentante d'ACTé
Agnès Roche, représentante du LESCORES
Damien Chabanal, représentant du LRL
Johannes Steiger, représentant de GEOLAB
Ludovic Ferrand, représentant du LAPSCO
Mathilde Lavenu, représentante de RESSOURCES

- 2 représentants des personnels BIATSS rattachés à l'ED :

Thibault Falvard, Ingénieur de Recherche en Informatique, MSH Clermont-Ferrand
Sophie Monceau, Technicienne de Recherche (CATech, LAPSCO) et secrétaire du Comité d'éthique de la recherche IRB-UCA

- 5 représentants des doctorants inscrits à l'ED :

Grégoire Blanc (CELIS)
Aline Delsart (ACTé)
Jordan Mille (LAPSCO)
Martin Taillade (LRL)
Magali Weissgerber (GEOLAB)

- 4 membres extérieurs à l'ED :

Jean-François Collin, directeur de l'Enseignement Supérieur et des Relations Internationales de la Ville de Clermont-Ferrand
Mickaël Le Bras, directeur du Musée Lecoq de Clermont-Ferrand
Lénaïk Leyoudec, Responsable de l'activité Culture au sein de l'entreprise « Perfect Memory » (Chamalières)
Cécile Nore, Responsable de la Communication à la Direction Générale Aménagement et Développement du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

- Des invités permanents, sans voix délibérative :

Mathias Bernard, Président de l'UCA, ou son représentant Vice-Président(e) en charge de la Recherche
Pierre Henrard, Directeur du CED
Les deux directrices adjointes de l'ED, Magali Ginet (LAPSCO) et Laurence Plazenet (IHRIM)
Pascale Bouvier-Marion, Directrice de la Recherche et de la Valorisation de l'UCA [au 1^{er} avril 2021], ou son représentant
Rosa Campos, Chef du Pôle Études doctorales et HDR, ou son représentant
La Gestionnaire de l'ED, Valérie Geneste
Le directeur / la directrice de l'Institut Lettres Langues Culture et Sciences Humaines, qui sera élu(e) au début du mois d'avril
Jean-Claude Croizet, directeur de l'UFR de Psychologie, Sciences Sociales et Sciences de l'Éducation (PSSSE)
Patrick Del Duca, directeur de l'UFR de Langues, Cultures et Communication (LCC)
Stéphane Gomis, directeur de l'UFR de Lettres, Culture et Sciences Humaines (LCSH)
Nasser Hammache, directeur de l'UFR de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
Ludovic Morge, directeur de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE)
Sophie Chiari, directrice de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand (MSH)

Il est souligné la création d'une nouvelle unité de recherche, celle de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, « Ressources », qui a été reconnue par l'UCA. Jean-Baptiste Marie, professeur de Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine, qui en assure la direction, la présente en quelques mots aux membres du Conseil. Cette UMR, placée sous la double tutelle du Ministère de la Culture et de l'UCA, allie conception architecturale et inter-territorialité, avec des projets scientifiques interdisciplinaires. Elle comporte 43 membres (architectes, historiens, géographes, un(e) gestionnaire ...) dont 3 doctorants, 2 d'entre eux étant rattachés à l'ED LSHS et, en son sein, au CHEC (laboratoire auquel appartient leur directrice de thèse).

Aucune objection n'est soulevée à l'intégration de l'UMR « Ressources » dans l'ED LSHS, qui est votée à l'unanimité des 19 membres (ayant voix délibérative) présents.

2) Approbation de la modification de l'art. 3 du Règlement Intérieur de l'ED

Compte tenu de la création du nouvel institut LLSHS, le Règlement Intérieur qui dans son article 3 précise la composition du Conseil de l'ED doit être modifié. Ainsi, l'article 3 du Règlement Intérieur devra intégrer le Directeur de l'Institut comme membre invité permanent du Conseil de l'ED.

Aucune réserve ni objection ne sont soulevées. La totalité du Règlement Intérieur et la modification de son Article 3 sont mises au vote et adoptées à l'unanimité des 19 membres (ayant voix délibérative) présents.

3) Présentation de la liste des prolongations accordées à titre dérogatoire

Conformément au Décret du 25 mai 2016, art. 14, la liste des bénéficiaires des prolongations d'inscriptions accordées à titre dérogatoire doit être présentée chaque année au Conseil de l'ED, avant d'être transmise au Conseil de la Recherche de l'Université.

Ludovic Viallet rappelle cet article avant de présenter la liste des doctorants bénéficiant de cette prolongation. Il fait plus particulièrement le point sur les thèses d'une durée supérieure à 6 ans, afin de préciser que de nombreuses thèses devraient être soutenues en 2021 (certaines l'ont déjà été en début d'année civile) et que le nombre de dérogations pour des réinscriptions en 7^{ème} année et au-delà est en baisse. Cette liste, explique-t-il, n'a de signification que si on la replace dans le cadre d'une politique d'accompagnement des doctorants visant — par le biais, en particulier, des Comités de Suivi Individuel — à faire aboutir les thèses entamées il y a plus de 6 années, corrélativement à lutter contre les abandons, et progressivement à faire baisser le nombre de thèses d'une durée supérieure à 6 ans. Ce sont là des choix qui ont été soulignés positivement par le HCERES en 2019. Certains directeurs de thèse font un gros travail d'accompagnement auprès des doctorants pour que les thèses soient menées à leur terme. Plus de 40 % des doctorants sont salariés, ce qui est un facteur déterminant à prendre en compte pour évaluer la durée des thèses au sein de l'ED LSHS.

La liste nominative des dérogations, présentée au Conseil, n'a pas vocation à être diffusée. Elle est approuvée à l'unanimité des 19 membres (ayant voix délibérative) présents.

Un point est également fait sur les inscriptions de l'année en cours. On constate une baisse des effectifs qui peut s'expliquer par l'arrivée à soutenance de certaines thèses dites « longues », quelques arrêts par décision du directeur de thèse validée par la Direction de l'ED, et quelques abandons.

Il est rappelé que les abandons sont à formaliser par les doctorants afin qu'il n'y ait plus de « doctorants fantômes ».

Axel Gasquet souligne que parfois les doctorants ont du mal à admettre et dire qu'ils abandonnent. Le cheminement peut être long.

4) Approbation de l'accord cadre de collaboration scientifique entre l'Istituto Storico Italiano per Il Medioevo (ISIME) et l'UCA (ED LSHS, CHEC, IHRIM, CELIS)

Ludovic Viallet fait une présentation de cet accord, qui intervient dans le cadre de relations internationales et concerne trois laboratoires, mais auquel il a été jugé bon d'associer l'École Doctorale. En effet, cet accord pourra sans doute être bénéfique pour les doctorants (colloques, université d'été, échanges...). Il n'engage pas financièrement l'ED et a été approuvé par le Comité convention de l'UCA.

Axel Gasquet fait remarquer qu'il est surpris par la durée de la convention. Peut-être, pour une première, 4 ou 5 ans auraient-ils été nécessaires, car une durée de 3 ans est un peu courte pour faire un bilan et s'inscrire dans la durée.

L. Viallet répond qu'il est d'accord, mais confiant car certaines actions ont déjà été amorcées et que l'accord est reconductible.

Après consultation des membres du Conseil, l'accord est approuvé à l'unanimité.

5) Point budgétaire

- Présentation du budget 2020 exécuté :

Ludovic Viallet présente ensuite le budget 2020 exécuté et le commente, en signalant les difficultés qui existent pour avoir une vision claire, notamment en fin d'exercice, de ce qu'il reste au crédit de l'ED (ainsi du retour tardif de la Direction Budgétaire et Financière, qui a empêché que l'on puisse utiliser des fonds provisionnés en début d'année pour le paiement d'heures de formation). L'ED n'a reçu que 80 % de sa dotation, mais a perçu en 2020 les deux subventions régionales pour les Universités franco-chinoise de 2017 et 2018, ce qui lui a donné une réelle marge de fonctionnement (permettant notamment l'achat d'un ordinateur portable), dans un contexte difficile où tous les laboratoires et structures de l'UCA se sont heurtés à l'impossibilité d'effectuer certaines dépenses. La cotisation Rescam a été versée pour 4 ans, ce qui allégera le budget de 500 € chaque année. La priorité, partagée par tous, est de soutenir le plus possible les doctorants dans leurs besoins et déplacements.

Budget 2020 exécuté

Recettes	
Dotation récurrente	18000 – 3600 = 14400
Région (Subventions Universités franco-chinoises 2017-2018)	8000
Total	22400

Dépenses	
Mobilité des doctorants et aide aux projets des doctorants	7450
Aide aux manifestations scientifiques	2000
Manifestations de l'École Doctorale (Journée transdisciplinaire)	279
Accueil et Restauration (Contrats doctoraux, module d'anglais)	622
Missions	0
Cotisation RESCAM (pour 4 ans)	2000
Informatique	3026
Achat de deux toges professorales	813
Fournitures et photocopies	83
Salaires des intervenants extérieurs (Modules de formation)	1127
Virement au CED (traduction anglaise des plaquettes des ED)	1500
Total	18900

Solde excédentaire : 3500 € .

4000 € avaient été provisionnés en début d'exercice au titre de la "masse salariale". J'avais demandé que l'ED en soit recreditée, mais le retour de la Direction Budgétaire et Financière a été fait... après clôture des comptes.

Pas de remarques – Le budget réalisé est approuvé à l'unanimité.

- Budget prévisionnel 2021 :

Budget prévisionnel 2021

Recettes	
Dotation UCA	18000
Total	18000
[9000 à disposition en début d'exercice]	

Dépenses	
Aide à la Mobilité et soutien aux projets des doctorants	8000
Aide aux manifestations scientifiques (par et pour des doctorants)	1500
Manifestations de l'École Doctorale (Journée transdisciplinaire, Colloque doctoral, Journée "emploi-SHS")	1300
Accueil et restauration	800
Missions (RESCAM, DESE, divers)	1000
Revue <i>Pensées vives</i>	600
Fournitures, informatique (CATech ?)	300
Salaires des intervenants extérieurs (Modules de formation)	1500
Aide aux soutenances, prélèvement féodal	3000
Total	18000

Remarque : la campagne des Aides à Projet (AAP) sera lancée très prochainement.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

6) Le point sur les activités 2021 – Projets d'avenir proche

L. Viallet évoque ensuite les différents jalons de l'année 2021.

- En raison de la crise sanitaire, la cérémonie des écharpes a été annulée. Cependant, un colis contenant une écharpe, un pompon et une barrette de l'année sera envoyé à chaque doctorant diplômé en 2020.

- Le 7 avril aura lieu le prix du jeune chercheur de la Ville de Clermont. Monsieur Jean-François Collin, directeur de l'Enseignement Supérieur et des Relations Internationales de la Ville de Clermont-Ferrand, confirme la date et la faculté de Médecine comme lieu. Il précise que la journée sera retransmise sur la chaîne Youtube de la Ville de Clermont-Ferrand.

Les sélections ont eu lieu et 3 doctorants ont été retenus sur 5 candidats : Lisa Bogani (CHEC), Maria Hernandez (CELIS), Loïc Francon (GÉOLAB). Ce concours de présélection était de grande qualité ; les candidat(e)s présenté(e)s par l'ED vont en souligner la diversité disciplinaire. Il serait appréciable d'organiser un entraînement pour les candidats. Éric Agbessi propose son aide.

- Au 1^{er} juin, ouverture de l'application pour les candidatures aux contrats doctoraux, dont le Concours aura lieu le jeudi 1^{er} juillet 2021. L'ED devrait offrir 6 contrats, car elle devrait bénéficier de celui dont elle dispose une année sur deux, en alternance avec l'ED SEJPG. Ce point est en attente de confirmation par la gouvernance de l'UCA. Un tel chiffre demeure faible, eu égard notamment au nombre de laboratoires rattachés à l'ED ; une discussion au niveau de l'Université est annoncée pour le courant de l'année 2021.

- En ce qui concerne les Comités de Suivi Individuels, une session aura lieu avant l'été puis une seconde en septembre/octobre.

- Les membres du Comité HDR doivent être renouvelés ; L. Viallet annonce qu'il faudra prévoir un temps de discussion destiné à s'accorder sur les noms de ces membres avant la campagne HDR de septembre (pour les candidatures à l'inscription reçues avant fin juin). Les contours du Comité devraient permettre une représentation de toutes les disciplines — c'est en tout cas ce vers quoi il faudra tendre.

- La revue *Pensées Vives* est relancée. Elle est conçue par et pour les doctorants. Les textes pourront être issus des journées transdisciplinaires, d'articles envoyés par les doctorants, de dossiers et publications de genres divers... Une version numérique sera mise en ligne et un tirage papier sera fait (déjà budgété).

- En outre, la *Revue d'Auvergne* a contacté l'UCA pour publier un numéro entier constitué d'au moins trois textes venus de chacune des cinq Écoles Doctorales de l'UCA. Il s'agit là d'une belle vitrine pour la Recherche Doctorale. Bénédicte Mathios demande s'il existe un AAP ; l'ED a envoyé un mail aux doctorants, qui va être renvoyé en passant par les Laboratoires.

- La journée transdisciplinaire, dont le sujet est encore à définir, aura lieu en octobre ainsi qu'un colloque doctoral.

- Une journée plus spécifique « emploi en SHS » pourrait également être organisée, avec des témoignages sur l'insertion professionnelle et des invités issus du monde de l'entreprise ou des collectivités. L. Viallet invite chaque membre du Conseil à réfléchir sur les liens qu'il peut avoir avec des structures professionnelles ou institutionnelles.

- La réunion de Rentrée aura probablement lieu le 18 novembre, il faut l'espérer en 'présentiel', et si possible avec captation vidéo.

- Le parrainage des primo-doctorants, prévu par le Règlement Intérieur, n'est pas encore vraiment mis en œuvre et est à développer. Un courrier sera envoyé dans les laboratoires dès avant la Rentrée prochaine.

7) Questions diverses

- Un avis est demandé sur l'opportunité d'insérer, dans le Règlement Intérieur de l'ED, l'obligation d'avoir obtenu une mention Assez Bien au Master pour pouvoir s'inscrire en doctorat. L. Viallet précise qu'il s'agit là d'une suggestion du comité du HCERES lors de la visite de novembre 2029, et qu'une telle mesure vise, avec d'autres, à prévenir les durées de thèses trop longues ou les abandons.

Magali Ginet et Magali Weissgerber soulignent la nécessité de prévoir une dérogation afin de prendre en compte des situations spécifiques — celles d'étudiants ayant connu des difficultés en master ou issus d'écoles d'ingénieurs, notamment.

À l'unanimité, les 19 membres du Conseil (ayant voix délibérative) présents votent l'insertion, dans le Règlement Intérieur de l'ED LSHS, de la clause suivante :

« Seuls les étudiants ayant obtenu a minima une mention Assez Bien au Master peuvent être admis en doctorat, sauf dérogation accordée par la direction de l'ED après avis du Conseil scientifique de l'ED ».

Elle sera transmise à la DAJI, pour insertion probable dans l'article 15 relatif aux inscriptions.

- Un avis est demandé sur le changement de nom de l'ED, afin de prévoir éventuellement dans les mois qui viennent les modalités de ce changement. La discussion est animée sur le sujet, mais les avis sont favorables à l'ouverture de ce petit chantier, qui viserait à modifier l'acronyme de l'ED en ajoutant un deuxième L (2LSHS) afin de donner une visibilité aux Langues. Cela donnerait un surcroît de cohérence (entre le nom de l'ED et son périmètre

disciplinaire) et coïnciderait avec le nom de l'Institut LLSHS. L'option de désigner, par ce L, les « Langages » est également évoquée — ce qui aurait une signification plus large. Le Conseil entérine le principe de changement de nom, mais reporte la discussion à une prochaine réunion.

- Magali Weissgerber, représentante des doctorants demande qu'une communication soit faite auprès des doctorants qui ont soutenu en 2020 sur l'annulation de la cérémonie des écharpes, et s'il est possible que la remise de leur écharpe soit faite lors de la cérémonie de la promotion suivante. L. Viallet répond que cette solution a été écartée par l'UCA comme par la Ville.

- Les doctorants étrangers peuvent-ils disposer de documents en anglais ? Valérie Geneste, gestionnaire de l'ED répond que nombre d'entre eux ont été traduits. Cependant, des certificats de scolarité en anglais ont tout récemment été demandés. Ils ont été réalisés et sont à la signature de la Présidence. Le système informatique actuel ne permet pas de les éditer directement en anglais.

- Les représentants des doctorants souhaiteraient que soient définis et énoncés plus clairement les critères de sélection pour les contrats doctoraux. Ils ont des suggestions à faire. L. Viallet propose de consacrer à ce sujet une réunion au mois de mai, afin de réfléchir sur le moyen d'énoncer les principaux points sur lesquels départage le Jury, tout en laissant à celui-ci la souplesse nécessaire pour juger des candidatures qui ont chacune leurs spécificités.

L'Ordre du jour étant épuisé, Ludovic Viallet remercie tous les participants puis clôture la séance à 16h20.